



Compte rendu de l'audience du 25 novembre 2020

Une audience s'est tenue entre les sections syndicales et la direction le mercredi 25 novembre 2020 en audio-conférence.

Les points suivants ont été abordés :

Situation COVID

Le nombre de cas est en forte diminution. On dénombrait, à la date de l'audience, 15 cas (5 malades avérés ou suspectés et 10 cas contacts). Il n'y a pas eu de nouvelle fermeture de service.

Listes d'aptitude

La direction a établi seule la liste de propositions pour les listes d'aptitude aux grades de contrôleur et d'inspecteur des Finances publiques (année 2021) et les a transmises à la DG. Les élus du personnel les ont découvertes sur Ulysse 92.

Nous avons dénoncé cette situation. Rappelons que cette année, en application de la loi Dussopt de « transformation de la fonction publique », il n'y a plus de commissions administratives paritaires locales, ni nationales, consacrées à l'examen des promotions.

Il y a quelques semaines, nous avons demandé la tenue d'une réunion d'information et d'évocation qui aurait permis aux élus du personnel de connaître les intentions de la direction et de présenter en toute transparence leurs propositions. La direction n'a pas donné suite. Une fois de plus, elle passe en force.

Dans le cadre de cette audience, nous avons réitéré notre demande. La direction est d'accord pour organiser une réunion prochainement pour présenter les modalités de préparation de ces listes mais a précisé qu'aucune modification ne serait possible et que celles-ci ont déjà été transmises à la DG. La direction a précisé que les potentialités étaient de 2 pour la liste de B en A et de 5 pour la liste de C en B.

L'examen des listes publiée sur Ulysse 92 fait ressortir que le critère de l'ancienneté a été ignoré. La confection de ces listes relève de l'arbitraire et de l'opacité la plus totale. Nombreux sont les agents qui pouvaient espérer et qui sont lésés.

Situation des EDR

Nous avons évoqué les difficultés pour les EDR à bénéficier du télétravail. La direction a répondu qu'il n'y avait pas d'objection de principe mais que la stratégie de déploiement du télétravail n'avait pas fait des équipiers de renfort des agents prioritaires pour en obtenir. L'équipement en matériel est en train de se faire.

Nous avons demandé une information sur les causes et les conditions de la reconversion en cours de plusieurs EDR spécialisés en recouvrement. La direction a répondu qu'il s'agissait d'anticiper les évolutions futures, que cette reconversion n'était pas obligatoire et qu'elle visait à offrir aux agents la possibilité de se diversifier. Jamais les élus du personnel n'ont été informés de la mise en place de cette reconversion.

Nous nous sommes interrogés sur la pertinence de la création d'une cellule pour le traitement des E-contacts traitant de la taxe d'habitation par 2 collègues EDR en formation reconversion assiette.

La direction a répondu que cette cellule ne serait pas spécialisée particulièrement TH mais traiterait tous les E-contacts. Aucun agent ne serait forcé d'y participer.

Nous avons demandé que le plafonnement à une semaine de vacances pour la période de Noël soit retiré et que la direction s'en tienne à l'application des notes qui prévoient pour seule limite la nécessité de service.

La direction a répondu que la doctrine pour tous les agents de tous les services était une semaine de congés à Noël et pas deux.

Nous avons contesté cette affirmation. Dans les services en fin d'année, il n'est pas rare que les agents prennent plus d'une semaine de congés en s'accordant entre eux sans que puisse leur être opposée la nécessité de service, compte tenu de l'activité réduite durant cette période.

La direction a toutefois précisé que les EDR qui souhaitaient poser des congés au-delà d'une semaine, devraient en faire la demande auprès de leur chef de service d'affectation qui appréciera la situation en fonction de la nécessité de service.

Nous avons rappelé que la réunion annuelle des EDR n'avait pas eu lieu depuis 2 ans et demi. La direction a répondu qu'une telle réunion serait organisée au cours du premier trimestre 2021, en présentiel ou en audioconférence.

Stagiaires C

Nous avons ensuite abordé la formation et la titularisation des agents C arrivés récemment dans les services.

Leur formation a été interrompue en raison de la crise sanitaire ce qui leur crée des difficultés dans l'exercice de leurs missions. Nous avons demandé si la direction avait une visibilité sur la date de reprise de ces formations.

La direction a répondu qu'elle était dans l'attente des directives de la direction générale en matière de formation.

En réponse à notre inquiétude, la direction a assuré que le retard pris dans la formation n'aurait aucune conséquence quant à l'évaluation et la titularisation des agents concernés.

Pour défendre vos droits, rejoignez la CGT !



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom : Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Service, adresse administrative :

.....
.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : **À un militant CGT de votre site**
ou à renvoyer à : **Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de**
Montrouge, 18 rue V. Hugo, 92121 Montrouge Cedex